



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 18 novembre 2016

## Communiqué de Presse

Le président du Conseil Territorial vient de publier un communiqué selon lequel il estime que le Gouvernement veut « saigner la population de Saint-Pierre et Miquelon », en évoquant une nouvelle fois, par ces propos certainement excessifs, la question du remboursement de la desserte maritime inter-îles entre 2009 et 2015.

Le préfet rappelle à ce sujet les éléments d'information suivants :

- Dès 2015, pour répondre aux souhaits du conseil territorial, le Gouvernement a pris volontairement en charge le coût de la desserte inter-île, sur la base d'un simple avis de la section des travaux publics du Conseil d'Etat ;
- Le Gouvernement s'est toujours montré ouvert et a multiplié les propositions de discussion sur le montant demandé. La ministre George Pau-Langevin l'a publiquement rappelé lors de sa visite de juin 2016. Le directeur de cabinet de la Ministre l'a confirmé par écrit en août. Depuis septembre, le préfet a proposé à plusieurs reprises, par oral et par écrit, au président du conseil territorial d'engager cette transaction.
- Dès le début de l'été, le président a préféré refuser ces ouvertures et engager un contentieux devant le tribunal administratif. C'est le choix du conseil territorial, et le tribunal tranchera. L'Etat reste pour sa part toujours disposé à toutes les discussions sur ce sujet, encore aujourd'hui.
- Enfin, sur la crainte affichée d'une réduction du soutien financier à la collectivité territoriale, il suffit de se reporter au tout récent document issu du projet de loi de finances 2017 (joint au présent communiqué), qui démontre, à la lecture des chiffres, que l'effort de l'Etat pour Saint-Pierre-et-Miquelon n'a jamais été aussi important. La dernière Lettre du Préfet détaille d'ailleurs cet accompagnement financier de la République sans précédent en faveur de l'archipel.